



Piscine creusée sur terrain en jouissance (copropriété)

Par **Sabol**, le **06/03/2024** à **19:31**

Bonsoir, rnrnJe suis propriétaire d'une maison sur un terrain en copropriété dont j'ai la jouissance.rnrnJe souhaiterais faire une piscine creusée sur le terrain. Cela modifie t-il les tantièmes ? Une piscine n'étant pas une surface habitable..? Quelles autorisations dois je obtenir de la copropriété ?rnrnMerci de votre aide !rnSabine

Par **yapasdequoi**, le **06/03/2024** à **22:19**

Bonjour,rnrnC'est vraiment une copropriété ? ou une ASL ? Qui est propriétaire du sol ?rnrnSi c'est une partie commune, il vous faut l'autorisation de l'AG selon l'article 25.rnrnPour une piscine au delà de 10m2 il vous faut aussi une autorisation de l'urbanisme.